



# Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

## Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

## PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (présente le mercredi)

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

## CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2, pro-maire

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

Mme Mireille Gagnon, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

LUNDI LE 9 DÉCEMBRE À 19 H 30

*Rapport Municipal*

*Novembre 2019*

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Tous les membres du conseil présents ont déposé en ce quatrième jour de novembre 2019 leur formule de déclaration des INTÉRÊTS des élus municipaux telle que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE CONTENANT LES DÉCLARATIONS VISÉES AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL ET AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

La directrice générale mentionne qu'aucune déclaration n'a été inscrite au registre des employés ni au registre des membres du conseil municipal au cours de la dernière année.

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2020**

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui débiteront à 19h30 et se tiendront à la salle Adélarde-Godbout le:

Lundi 13 janvier, Lundi 3 février, Lundi 2 mars, Lundi 6 avril, Lundi 4 mai, Lundi 1 juin, Lundi 6 juillet, Lundi 3 août, Lundi 8 septembre, Lundi 5 octobre, Lundi 2 novembre et Lundi 7 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTION RÈGLEMENT #261 AFIN DE PROCÉDER À LA RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX DANS L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU (BRANCHE 12 DU RUISSEAU DU PETIT SAULT)**

La municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement # 261 décrit ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut se présenter au bureau aux heures d'ouvertures habituelles.

**NOMINATION D'UN PRO-MAIRE**

Une résolution a été adoptée afin que Monsieur le conseiller Jonathan Rioux soit nommé pro-maire de notre municipalité et ceci pour un an.

**CNESST / CLASSIFICATION POUR L'ANNÉE 2020**

La municipalité de Saint-Éloi a reçu de la CNESST la décision concernant la classification pour l'année 2020. Le taux de cotisation sera de 2.10\$ par tranche de 100\$ de salaire assurable.

**PROGRAMME TECQ 2019-2023 (no2)**

Une résolution a été adoptée afin que:

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

## **ADHÉSION AVEC L'UMQ POUR LE REGROUPEMENT DE L'ABAT-POUSSIÈRE POUR LA SAISON 2020**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi adhère au regroupement de l'UMQ pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020.

## **RAMONAGE DE CHEMINÉE**

La directrice générale lit les défauts inscrits dans les bordereaux de ramonage remis par Ramonage Frédéric Pilote pour avoir effectué le ramonage des cheminées de notre municipalité.

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi paie un montant de 4150\$ plus les taxes à Ramonage de cheminées Frédéric Pilote pour le ramonage de 166 cheminées.



## **SOUSSION RAMONAGE DE CHEMINÉE**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a demandé des prix pour le ramonage des cheminées;

Considérant qu'il y a eu quatre entreprises qui ont répondu à notre demande;

Considérant que les entreprises sont les suivants :

<u>ENTREPRISES</u>	<u>COÛT 2020</u>	<u>COÛT 2021</u>	<u>COÛT 2022</u>
Monsieur Frédéric Pilote	35\$+tx	35.50\$+tx	36\$+tx
Monsieur Marcel Ouellet enr.	40\$+tx	40\$+tx	40\$+tx
Ramonage Rimouski	65\$+tx	67\$+tx	69\$+tx
Caillouette& associés	14613\$+tx	14978\$+x	nil

Considérant que Ramonage de cheminées Frédéric Pilote est le plus bas soumissionnaire;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi engage Ramonage de cheminées Frédéric Pilote pour les années 2020-2021 et 2022 pour les montants suivants : 35\$ pour 2020, 35,50\$ pour 2021 et 36\$ pour 2022 plus taxes.

**ETATS COMPARATIFS**

La directrice générale dépose aux membres du conseil les états comparatifs tel que prévu par la loi.

**LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES**

La Municipalité de Saint-Éloi accepte le dépôt de la liste des arrérages de taxes préparée par la directrice générale.

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS**

La Municipalité de Saint-Éloi accepte de payer un montant de 142\$ pour renouveler l'inscription des camions incendie à la Commission des transports du Québec.

**LOCATION ESPACE MONSIEUR JULIEN TARDIF**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accepte d'entreposer ses « traileurs » et son épandeur à abat-poussière dans la grange à M. Julien Tardif au coût de 200\$ plus taxes et ceci pour l'hiver 2019-2020.

**CLUB DE SKI-DOO /DROIT DE PASSAGE**

La Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur le maire à signer pour un an les documents requis concernant la cession d'un droit de passage pour le Club Les Verlois inc. sur la Route Métayer soit du Rang 4 Est au Rang 3 Est section fermé durant l'hiver, passage sur le bout du Rang 4 Est, passage sur le bout du Rang 3 Est, traverse Route Métayer, traverse sur le Rang 2 Ouest, traverse sur le Rang 3 Ouest, traverse sur le Rang 4 Ouest, traverse sur la Route de la Station, passage mitoyen sur le Rang 4 Ouest jusqu'au numéro civique 18 et passage sur le Rang 4 Ouest section fermé durant l'hiver.

**ATR DU BAS-ST-LAURENT**

La Municipalité de Saint-Éloi débourse un montant de \$287 plus les taxes à l'Association Touristique Régionale du Bas-Saint-Laurent pour la cotisation annuelle 2019-2020.

## **SERVICE D'INGÉNIERIE FQM**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM.

## **PICK-UP**

La Directrice générale informe les membres du conseil qu'un arbre a tombé sur le camion de voirie vendredi le 1<sup>er</sup> novembre 2019 lors de travaux sur la Route Métayer. Le pare-brise et la cabine sont brisés. La Directrice générale a communiqué avec les assurances. Nous attendons un retour d'appel.

## **FIN DE SAISON**

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil que notre employé municipal a fini les travaux pour l'année.

## **VÉRIFICATION DE LA MACHINERIE D'HIVER**

Monsieur le maire Mario St-Louis, Messieurs les conseillers Jocelyn Côté et Jonathan Rioux iront vérifier la machinerie d'hiver au 2 rue Industrielle, Saint-Éloi, samedi le 9 novembre 2019 vers 9h00.

## **POSTE D'ESSENCE DE PROXIMITÉ**

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil que Monsieur Robert Lévesque de la compagnie Harnois Énergies viendra rencontrer les membres du conseil le mardi 19 novembre 2019 à 19h30 au bureau municipal afin de leurs expliquer les procédures pour avoir un poste d'essence de proximité.

## **FONTAINE DE POMPIER**

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil que la Ferme Cotelet inc. fournira à la municipalité au printemps 2020 l'épinière rouge nécessaire soit +/- 53 billots de 24 pieds de long X 8 pouces de diamètre pour refaire le dessus de la fontaine incendie situé sur la rue Principale Ouest.

## **CROIX ROUGE**

La Municipalité de Saint-Éloi accepte d'adhérer à l'entente proposée par la Croix-Rouge et que cette entente soit déposée aux archives de la municipalité. La Municipalité de Saint-Éloi autorise Madame Annie Roussel, directrice générale, à verser un montant annuel de 170\$ en janvier 2020, en janvier 2021 et en janvier 2022 à la Croix-Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge qui est prête à secourir les sinistrés de notre municipalité. La Municipalité autorise Monsieur Mario St-Louis, maire ainsi que Madame Annie Roussel, directrice générale, à signer ladite entente valide pour 3 ans pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi.

## **POMPIER**

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a rencontré lundi le 4 novembre au matin Monsieur Normand Morin, chef pompier de notre municipalité, afin de discuter de sa disponibilité en 2020. Monsieur Morin lui a dit qu'il finira ses tâches de chef pompier le 31 décembre 2019 et qu'il restera pompier volontaire afin de faire la transition avec le reste de la brigade. Les membres du conseil autorisent Madame la Directrice générale ainsi que Monsieur le Maire pour discuter avec la Ville de Trois-Pistoles afin de prendre en charge nos besoins en sécurité incendie soit les gardes de fin de semaine et les pratiques des pompiers volontaires. Pour ce qui est des achats, de la vérification des équipements et des camions, le comité de sécurité incendie en place en prendra la charge.

## **C'EST L'HIVER QUI SONNE À NOTRE PORTE...**

Tout comme nous, la température à ses sauts d'humeur, et il faut vivre avec... L'hiver est presque arrivé, c'est déjà le temps pour nous d'être vigilants, de ralentir la vitesse et d'être prévoyant. Votre collaboration est nécessaire afin que cette période quelquefois un peu dérangeante se passe tout en douceur.

Comme à l'habitude nous vous demandons de réduire la hauteur des clôtures en bordure des chemins à déneiger, d'éviter le stationnement dans les rues et routes de la municipalité lors des tempêtes de neige ou de vent, et finalement **d'éviter de souffler ou de déplacer la neige de votre terrain sur la voie publique.**

En ce qui concerne les doléances en regard des chemins d'hiver, les bris ou les réclamations, la municipalité demande aux contribuables de s'adresser directement à **l'entrepreneur Déneigement M. Sirois Inc. soit M. Michel Sirois au 418-851-5825 ou M. Samuel Sirois au 418-851-5655.** Merci et bon hiver



Comme à chaque année, nous vous transmettons les informations en lien avec la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière offerte aux personnes à risque de complications et leur entourage.

Nous vous faisons aussi parvenir l'hyperlien ([grippe.cisssbsl.com](http://grippe.cisssbsl.com)); cet hyperlien permettra à la population de se rendre directement sur la page Web du CISSS qui offre toutes les informations à connaître sur la campagne :

- la prise de rendez-vous dans une clinique de vaccination (par MRC);
- le numéro de téléphone sans frais à composer pour recevoir des informations;
- les conditions de gratuité du vaccin offertes aux personnes à risque de présenter des complications;
- les risques liés à l'influenza;
- etc.

En terminant, nous souhaitons vous informer que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a publié un communiqué de presse annonçant le début de la campagne de vaccination 2019.

Vous trouverez le communiqué sur le site Web du MSSS :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu-1961/>

Sarah Ouellet, Agente d'information CISSS du Bas-Saint-Laurent

### **DINER « SOUPE ET DESSERTS VARIÉS »**

L'assemblée de Fabrique de Saint-Éloi organise un dîner « soupes et desserts variés » **le dimanche, 24 novembre à 12h** à la salle Adélarde Godbout. Les marguilliers passeront par les foyers pour la vente des cartes au coût de 10\$ (adulte), 5\$ (6 à 12 ans), gratuit (5 ans et moins). Bienvenue à tous !

### **PNEUS D'HIVER**

En vertu du Code de la Sécurité Routière, du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars, tous les pneus doivent être conçus pour la conduite hivernale. Tout véhicule routier doit être muni de pneus conformes aux normes établies par le règlement. Pour les pneus à clou, la date permise est du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai. Assurez-vous que vos pneus d'hiver porte le pictogramme ci-dessous et ceci depuis le 15 décembre 2014.





## **RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS**

**1 Beau logement à louer avec subvention gouvernementale**, 3½ avec services et activités soit : exercice une fois semaine, chorale et autres, chambre fermée, 2 repas par jour, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Pour plus d'informations, demandez Martine April au (418) 898-3214.

## **JACYNTHÉ GAGNON, L'ARTISANE DE SAINT-ÉLOI**

Cette année encore, Jacynthe Gagnon, l'artisane de Saint-Éloi, vous convie à ses trois jours portes ouvertes de Noël, les 22, 23 et 24 novembre 2019, de 10 h à 17 h. Rendez-vous à la Ferme des Hirondelles, 33, rang 2 Ouest, à Saint-Éloi.

Chez Jacynthe, il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Vous y trouverez des créations uniques de très belle qualité : produits de tissage colorés et décoratifs fabriqués avec des laines soyeuses (alpaga, mérinos, mohair, etc.) ; vêtements pour adultes et enfants (capes, tuniques, vestes, foulards, etc.) ; parures de lit pour adultes et enfants (housses de couette, jetés, coussins, tapis, etc.) et de tout pour enjoliver votre table (nappes, chemins de table, napperons, tabliers assortis, linges à vaisselle, etc.).

Les gourmets ne seront pas en reste. Les confitures aux petits fruits des champs et les gâteaux aux fruits – rhum ou cognac – sont toujours un délice. Et que dire des magnifiques emballages-cadeaux.



Le conseil des Chevaliers de Colomb vient en aide aux personnes défavorisées et, en cette période des fêtes, distribuera des paniers de Noël comportant exclusivement des produits de nature alimentaire. Si vous êtes de ces personnes qui vivent des moments particuliers et que nous pouvons aider, veuillez communiquer avec une des personnes suivantes :

Monsieur Daniel Gagnon, 418-898-2253  
Monsieur Raynald Côté, 418-898-2166

Soyez assuré que votre demande sera traitée avec respect et en toute confidentialité.

**INFO-LETTRE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : C'EST L'HEURE DE VÉRIFIER VOS AVERTISSEURS**

Profitez du changement d'heure pour vérifier vos avertisseurs!  
Une bonne vérification, c'est prendre le temps de :

- s'assurer d'avoir un avertisseur par étage, y compris au sous-sol;
- tester leur bon fonctionnement;
- vérifier les piles et les changer au besoin;
- remplacer les appareils 10 ans après leur date de fabrication ou dès qu'ils présentent un signe de défectuosité.

Pour plus d'information, consultez notre page [Installation et entretien de l'avertisseur de fumée](#).

**Le premier responsable, c'est toi!**

**LE JEU DE L'HEURE !!! DISPONIBLE À SAINT-ÉLOI**

Le **PICKLEBALL** est maintenant disponible à la salle Adélar-Godbout.

L'objectif initial du **PICKLEBALL** est de créer un sport familial s'adressant aux 9 à 99 ans et combinant les règles du tennis, du ping-pong et du volleyball.

L'horaire suggéré et pouvant être modifié est le suivant :

**JOUR : Mardi et Jeudi de 10h à Midi**  
**SOIR : Mardi et Mercredi de 19h30 à 22h**

Tout l'équipement nécessaire à la pratique de ce nouveau sport est disponible à la salle Adélar-Godbout aux heures prévues. Votre seule exigence est d'avoir des espadrilles (de préférence avec les semelles blanches ou qui ne marquent pas).

N'hésitez pas à venir y jeter un coup d'œil... Vous deviendrez vite accro... !!!

Pour info : Michel Desmarais ou Louise Robert au 581-648-8355.

## **ENSEMBLE VOCAL / SYNERGIE**

Samedi le 30 novembre 2019 à **15 h 15** sur le perron de la salle Adélarde-Godbout, il y aura une petite représentation d'environ 15 à 30 minutes de l'ensemble Vocal-Synergie. Venez chanter avec nous. On vous attend en grand nombre.

### *Le saviez-vous?*



Installations septiques, phosphore et algues bleu-vert sont intimement liés puisque celles-ci se développent en présence accrue de phosphore dans l'eau. Ainsi, une installation septique non conforme, défectueuse, mal entretenue ou dont la capacité est inférieure aux besoins, laisse s'échapper beaucoup de phosphore dans l'environnement.

Afin de limiter les apports de phosphore vers les cours d'eau, certaines municipalités, dont Saint-Marcellin et Saint-Anaclet, ont adopté un programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées. Cette initiative permet aux propriétaires d'amortir les frais associés à la mise aux normes de leur installation septique sur une durée de 15 ans, via le compte de taxes de la municipalité. Ce programme est un succès pour favoriser le remplacement d'installations septiques désuètes et réduire directement la pollution d'origine humaine s'écoulant vers les plans d'eau.

Photo: <https://ville.ripou.qc.ca/installation-septique/>

## **SANTÉ MENTALE GLOBALE**

Tous les gens intéressés à participer à une activité intitulée : « Santé mentale globale, un potentiel invisible » donné par une intervenante de Santé Mentale Québec peuvent se joindre aux personnes dans la Résidence Mon Chez Nous, le mercredi 20 novembre à 14h.



Promouvoir. Soutenir. Outiller.

## **PENSÉE**

La vie que nous planifions est souvent à l'image de notre passé; elle est imprégnée des peurs et des doutes que nous avons toujours connus. L'Univers à une vision beaucoup plus large de nos possibilités. Il nous convie régulièrement, par des petits signes, à mettre nos plans limitatifs de côté et à adopter ses idées de grandeur. Cela signifie bien sûr d'explorer de nouveaux territoires, avec un esprit ouvert et souple.

*Corporation des Loisirs de Saint-Éloi  
452, Route de la Station  
Saint-Éloi, GOL 2V0*

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Vous êtes cordialement invités à venir assister à l'assemblée générale de la Corporation des Loisirs de St-Éloi qui se tiendra le

**MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019 À 20H00  
CENTRE ÉLOISIR DE SAINT-ÉLOI**

Le conseil d'administration espère vivement votre présence à cette assemblée

**Ordre du jour**

- 1-Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2-Lecture et adoption du l'ordre du jour
- 3-Lecture et adoption du dernier procès -verbal
- 4-Rapport des activités par le président
- 5-Lecture et adoption du rapport financier 2018
- 6-Nomination d'un vérificateur
- 7-Élection au conseil d'administration
- 8-Projets
- 9-Période de questions
- 10-Levée de l'assemblée